

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE931

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 50

A l'alinéa 11, après les mots:"en vigueur", substituer au mot:"le", les mots:"à compter du".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.